

### **L'organisation et les structures**

L'Assemblée Générale des Actionnaires, organe suprême de la Société élit un Conseil d'Administration de douze membres.

Le Conseil D'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société, définir et orienter sa politique générale, évaluer sa gestion, accomplir ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet et représenter la Société vis-à-vis des pouvoirs publics, des tiers et de toutes administrations au Cameroun et à l'Etranger.

Le Directeur Général est chargé :

- de la gestion des affaires de la société dans la limite de la délégation que lui consent le Conseil d'Administration ;
- de l'application de la politique générale sous le contrôle du Conseil d'Administration.

Il assure l'exécution des décisions du Conseil et représente la société à l'égard des tiers.

La Direction Générale organe exécutif de la société est, pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues, composée :

- de services rattachés ;
- de quatre (04) directions fonctionnelles ;
- de services extérieurs

site web : <http://www.sic.cm>